

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11
fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c. —
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M. Laffite et C^e, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annon-
ces pour le Journal du Lot.

envoyer avec la demande d'a-
bonnement
un bon de poste.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on verra se débiter

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 11 Avril 1876

La Chambre des députés ne terminera pas probablement avant jeudi la validation ou l'invalidation des membres qui la composent. On ne peut s'empêcher de constater que cette lenteur fatigue de plus en plus l'opinion, et que la partialité des actes contre l'admission des députés hostiles à la république est un mauvais exemple qui nuit considérablement à la Chambre et aux institutions nouvelles.

Les trois dernières invalidations surtout, qui ont atteint MM de Boigne, Chesnelong et Fairé, ont produit une déplorable impression. M. Chesnelong a prononcé dernièrement un très beau discours, rempli de preuves et d'arguments. La Chambre des députés s'est montrée également insensible à l'éloquence de M. Fairé, député nouveau, appartenant au centre droit, et connu pour son zèle catholique. M. Fairé s'est révélé comme un véritable orateur.

C'est un triste rôle d'invalider, invalider et toujours invalider avec la régularité d'un balancier, le sérieux et l'impassibilité d'une machine. La Chambre reste sourde aux réclamations de la presse conservatrice aussi bien qu'aux avertissements directs de la presse républicaine modérée. On la dirait convaincue que le mouvement d'opinion dont elle est sortie est appelé à durer toujours sans aucune chance de changement, ni de réaction.

Le Journal de Paris, frappé de ce spectacle qui ne s'est produit en aucun temps et dans aucun pays, dit avec raison qu'il est impossible de pousser plus loin le dédain pour l'opinion du dehors. Il constate, en même temps, que la Chambre des députés fait un tort incalculable au gouvernement, en montrant que la conversion de l'ancien parti républicain aux idées modérées n'est ni aussi avancée, ni aussi complète qu'on se plaît à le dire et qu'on voudrait le croire.

Deux propositions plus que singulières, et qui prouvent à quel degré les défenseurs de la Constitution doivent se défier des empiriques et des violents de la Chambre des députés, ont été présentées ou exposées il y a quelques jours.

La première est relative à l'établissement d'un impôt sur le capital. Elle est due à M. le chancelier Menier.

D'après les explications données par ce bryant industriel, il faut remplacer par une taxe unique les impôts divers qui grèvent la production, et il trouve cette taxe unique dans l'impôt sur le capital. M. Menier ne se propose d'imposer le capital que pour dégrèver la production.

L'intention est excellente; toutefois, il n'a pas réfléchi que le capital étant l'agent principal de la production, on ne dégrèverait pas la production en imposant le capital.

Le Journal de Paris se demande si M. Menier s'est bien rendu compte de ce que c'était que le capital, au sens économique du mot? Il est inadmissible qu'un homme qui a comme lui des loisirs, n'ait pas pris la peine d'ouvrir un traité d'économie politique quelconque afin d'y lire la définition du capital. Mais M. Menier a certainement pris cette peine et il a lu, dans le traité quelconque qu'il a pris la peine d'ouvrir, une définition analogue à celle-ci : le capital est cette partie de la richesse générale que l'on consacre à la production. D'où il suit que s'il est une fraction quelconque de la richesse générale qu'il faille éviter d'imposer, c'est le capital, à supposer du moins que l'on veuille, comme M. Menier, dégrèver la production.

Nous devons supposer que M. Menier a oublié bien vite ce qu'il a lu ; car sa proposition prouve clairement qu'il confond le capital avec les capitaux. Le capital, ce sont des terres, des vignes, des maisons, des usines, des manufactures, des matériaux, des matières premières, des salaires tenus en réserve pour les ouvriers. C'est tout cela que M. Menier propose d'imposer en bloc, oubliant que des différents éléments dont le capital se compose, les uns sont déjà imposés et les autres ne sauraient l'être sans porter à la production le préjudice le plus grave. Nous admettons donc que l'on propose d'une façon générale de dégrèver la production ; mais qu'on vienne nous proposer d'imposer le capital pour dégrèver la production, c'est ce que nous ne pouvons, avec la meilleure volonté du monde, parvenir à comprendre.

Au sein de l'Assemblée nationale, cette question de l'impôt sur le capital fut soulevée un jour dans la commission relative à la libération du territoire, commission dont M. Pagès Dupont faisait partie. Les journaux de cette époque ont mentionné les vives critiques que notre ancien député éleva contre elle, et elle fut écartée par la commission, sans aboutir jusqu'à la tribune de l'Assemblée. En sera-t-il de même de la proposition de M. Menier? Nous le souhaitons, mais nous l'espérons peu. La Chambre actuelle nous paraît fort inexpérimentée, et elle pourrait bien prendre au sérieux, pour quelques heures les rêves de M. Menier.

Et cependant quoi de plus absurde que de vouloir établir une taxe unique, laquelle par exemple frapperait extraordinairement sans rémission une vigne ou un champ, tandis que aujourd'hui l'impôt foncier est relativement minime, et que tous les autres impôts ne viennent

atteindre que le produit de ce champ ou de cette vigne. Quand il n'y a pas de produit, ou qu'il y en a peu, on n'a rien à payer, ou bien on a peu à payer en dehors de la contribution foncière. Mais si notre système financier reposait sur une taxe unique, la vigne et le champ devraient toujours payer quel que fût le résultat de la récolte. En vérité, le bon sens n'indiquait-il pas que ce n'est pas le capital et le travail, mais bien les résultats effectifs du capital et du travail combinés qu'il faut soumettre à l'impôt.

La deuxième proposition dont nous voulons parler est formulée dans les termes les plus ridicules que l'on puisse imaginer. Voici ce que le citoyen de Lacretelle, membre de l'extrême gauche, a signé, réellement signé, de son nom. Il s'agit de l'article 11 d'une proposition relative à l'instruction gratuite et obligatoire laïque :

« Des notions générales sur l'existence de Dieu, sur l'immortalité de l'âme, sur la morale, sur les principes organiques d'un gouvernement républicain, seront données assidûment aux élèves des deux sexes dès l'âge de dix ans. »

On suppose bien que nous n'allons pas insister sur cette grotesque nouveauté.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 8 avril, soir.

La Chambre a encore invalidé hier les élections de MM. de Boigne et Chesnelong, ce qui porte à douze le nombre des élections annulées depuis le commencement de la vérification des pouvoirs.

Lord Derby est arrivé à Paris, hier soir. Il est descendu à l'ambassade d'Angleterre. Le ministre anglais a longuement conféré, dès ce matin, avec divers personnages sur les combinaisons relatives à l'affaire Egyptienne. Lord Derby dîne ce soir chez le duc Decazes. Un grand dîner aura lieu demain en son honneur à l'ambassade d'Angleterre. Lord Derby repartira lundi matin pour Londres.

Le conseil des ministres s'est réuni à midi et demi à l'hôtel de la Présidence. On suppose qu'il s'est occupé spécialement de l'affaire Egyptienne. Il paraît que le khédive s'est prononcé en principe pour la combinaison anglaise en invitant le groupe français à y adhérer. On espère que l'affaire finira par se faire moyennant un accord préalable des intérêts anglais et français.

Les renseignements donnés par les journaux sur la séance qu'a tenue hier la commission extra-parlementaire, chargée de préparer la loi organique municipale, sont déclarés généralement inexacts.

On annonce qu'en présence de la déclaration faite mercredi par le ministre de l'intérieur à la Chambre des députés, que jamais le gouvernement n'userait de la loi de 1874 pour prendre les maires en dehors des conseils municipaux, un certain nombre de maire et adjoints ont cru devoir donner leur démission.

La commission d'enquête sur l'élection de Pontivy a entendu ce matin le ministre de l'intérieur sur la conduite du préfet du Morbihan. La commission

a décidé de garder le secret sur ses délibérations. M. Bethmont a donné lecture de la réponse qui lui a été adressée par le cardinal-archevêque de Paris. Le cardinal dit en substance que, ne s'étant pas occupé de politique et n'ayant rien à apprendre à la commission qu'elle ne sache déjà, il ne croit pas devoir se rendre à son invitation.

La commission du budget a entendu aujourd'hui MM. de Cussy, Decazes et Léon Say, sur le compte de la liquidation. Elle a décidé de garder le secret sur les dépositions des ministres.

M. Bardoux a été élu vice-président en remplacement de M. Germain.

La Chambre a nommé aujourd'hui la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la nomination des maires. La commission est unanimement favorable à la loi de 1871 ; un seul commissaire, jusqu'ici, a demandé la nomination de tous les maires par les conseils municipaux.

Ce n'est pas dans l'armée française que la pénurie des sous-officiers se fait le plus sentir. Il résulte d'un document officiel allemand, qu'il manque aujourd'hui dans l'armée allemande 7,931 sous-officiers, c'est-à-dire 2,000 de plus qu'en 1874. Pour remédier à cet état de chose, on prépare à Berlin un projet de loi aux termes duquel tous les emplois de chemins de fer seront réservés aux anciens sous-officiers de l'armée.

La nomination de Mgr Lequette, évêque d'Arras, à l'archevêché de Lyon est toujours probable, mais n'est pas un fait accompli.

Le Sénat a validé aujourd'hui les élections de MM. Preissac et de Limayrac (Tarn-et-Garonne). Il discutera lundi l'élection de la Guadeloupe.

La Chambre a validé l'élection de M. Lebaudy (Seine-et-Oise).

Le 3^e bureau a déposé lundi son rapport sur l'élection de M. Rouher à Ajaccio.

Revue des Journaux

Moniteur universel.

Les personnes qui suivent attentivement les débats de la Chambre des députés, au sujet des vérifications de pouvoirs, sont frappées de l'importance qu'attache la nouvelle majorité républicaine aux polémiques de la presse et de la facilité avec laquelle elle invalide les élections qui ont donné lieu à ces polémiques. En vérité, on tombe de son haut lorsqu'on voit les républicains faire étal de pudeur et de susceptibilité imprévues. Depuis quand la presse se croit-elle, dans les luttes électorales, tenue à la modération? Depuis quand la presse, dans les départements surtout, en donne-t-elle l'exemple? Un journal du Gers prétend que M. David, concurrent de M. Peyrusse, est affilié à l'Internationale. M. David proteste, et finalement il se trouve qu'il a appartenu à cette association jusqu'en 1868 ; seulement il a cessé depuis d'en faire partie. Mais on n'est pas obligé de savoir tout cela, et nous pensons, quant à nous, que le journal dont il s'agit avait parfaitement le droit de rappeler ce précédent pour caractériser les idées politiques de M. David. Néanmoins, l'élection de M. Peyrusse a été invalidée, le lendemain du jour où la Chambre avait demandé à se recueillir au sujet de celle de M. Bartoli, qui contient des faits bien autrement graves.

Un autre trait non moins naïf à relever dans les mêmes débats, c'est l'idée que se fait la majorité républicaine du rôle des placards en temps d'élection. Le placard est autorisé par la loi, et chacun sait qu'il peut être régulièrement un puissant moyen de propagande. Mais quand un candidat non républicain en a usé, le candidat battu n'hésite pas à baser sa protestation sur ce fait, et accuse son concurrent de lui avoir nu par l'affichage de certaines attaques plus ou moins vives. La majorité se montre, de son côté, fort docile à cet argument, et il lui est déjà arrivé de casser diverses élections parce que celles-ci avaient été signalées par des placards susceptibles de tromper l'opinion publique. On n'est pas plus virginal. Mais de grâce qu'on nous dise à quoi servirait un placard qui ne serait pas un peu vif contre les concurrents de celui qui en fait les frais ?

En résumé, la majorité républicaine a le tort de traiter avec peu de déférence le suffrage universel, chaque fois qu'il ne lui est pas favorable. Cependant, il faut que les républicains le sachent bien ; sur la pente où ils sont, ils en arriveront à déconsidérer l'instrument de leur victoire actuelle. Nous connaissons des pays où l'organisation du corps électoral est si parfaite, que, quel que soit le gouvernement, il est sûr d'avoir la Chambre dans son sens. C'est très-bien quelquefois. Mais quand des mœurs définitives se greffent sur de semblables errements, il peut en résulter plus d'un embarras pour le pouvoir. Dans ces derniers temps, n'avons-nous pas vu le gouvernement espagnol tellement effrayé à l'avance du succès de ses élections, qu'il a dû faire de la candidature officielle pour avoir quelques opposants aux Cortés ? C'est qu'en réalité il pouvait se trouver en face de l'unanimité.

Les Chambres unanimes ne sont pas d'un grand appui pour le régime d'où elles sont issues ; mais ce qui est vrai pour la monarchie espagnole ne l'est pas moins pour la République française. Que la majorité de Versailles soit bien persuadée de cette vérité.

Journal des Débats.

Il n'y a que deux propositions logiques : l'amnistie absolue ou la grâce accordée dans une large mesure. Le gouvernement est assez fort aujourd'hui pour faire grâce à ceux qui méritent l'indulgence. Il est peut-être conforme à la bonne politique et certainement à l'humanité de pardonner au plus grand nombre ; quant à les amnistier c'est autre chose ! L'amnistie efface le crime, la grâce fait remise de la peine. Nous voulons bien que l'on fasse remise de la peine qu'ils endurent à ceux qui sont dignes de clémence ; mais, dans l'intérêt même de la république, nous demandons qu'on n'aille pas plus loin.

Cette question de l'amnistie, qu'il serait si urgent de résoudre parce qu'elle préoccupe légitimement l'opinion, sera-t-elle discutée et résolue avant la prorogation prochaine des deux Chambres ? Rien n'est plus désirable. Les bonapartistes de l'Assemblée ont demandé à leurs collègues de prendre l'engagement, de ne pas se séparer avant d'avoir voté pour ou contre l'amnistie. La Chambre n'a pas voulu prendre d'engagement, et elle a bien fait, mais elle fera mieux encore si elle discute la question avant de se séparer. Elle a bien fait de ne pas prendre d'engagement, d'abord parce qu'il aurait été peu convenable de mettre en quelque sorte l'épée dans les reins d'une commission qui étudie avec soin une matière aussi délicate et aussi grave ; ensuite parce qu'il aurait été peu digne de se prêter au jeu des bonapartistes.

Les bonapartistes en effet jouent un jeu, et le pire de tous. Il est difficile de croire qu'ils se soient pris d'une tendresse subite pour les soldats de la Commune ; tous les jours, d'ailleurs, ils les insultent dans leurs écrits, et les journaux qui se publient sur la frontière ne peuvent pas faire paraître un article infâme sans que les bonapartistes ne s'empressent de le reproduire en l'entourant soigneusement d'anathèmes. Pourquoi donc sont-ils pressés de discuter l'amnistie ? Est-ce pour la repousser énergiquement ? Est-ce pour faire retentir à la tribune des cris de colère et de vengeance ? On pourrait le croire, et cependant nous ne le croyons pas. Les bonapartistes veulent se donner à la fois, auprès des démagogues le mérite d'avoir provoqué la discussion, et auprès des conservateurs celui de se prononcer tous les jours contre la Commune.

Mais que feront-ils le jour du vote ? Il est probable qu'ils se diviseront : les uns voteront pour l'amnistie, d'autres voteront contre, d'autres s'abstiendront, et tous les partis pourront

dès lors trouver dans un côté du bonapartisme quelque chose d'eux-mêmes. Imaginez un miroir à plusieurs faces où les otages et leurs meurtriers, où les conservateurs et les démagogues peuvent se regarder et se reconnaître à la fois. Si l'amnistie est repoussée, les bonapartistes diront aux démagogues ; Que voulez-vous ! ce n'est pas notre faute, attendez notre avènement ; — et aux conservateurs : Vous avez eu raison ! Si, — qu'on nous permette l'hypothèse la plus invraisemblable, — l'amnistie était votée, les bonapartistes diraient aux radicaux que c'est à eux qu'ils le doivent, et crieraient aux conservateurs : Tremblez ! la cage des bêtes est ouverte ; la république tourne au sang, mais nous sommes là qui veillons. — On voit que, de toute manière, les bonapartistes ont raison de demander la discussion immédiate, et voilà pourquoi ils se sont livrés autour de la question, à un bourdonnement importun et inutile qui n'a qu'un intérêt, celui d'empêcher qu'on ne les oublie eux-mêmes.

LA CORSE.

C'est un singulier pays que la Corse. Il faut aller dans les heureuses contrées où fleurissent la *camorra* et la *massia*, en Sicile ou dans les Abruzzes, pour trouver de pareilles mœurs politiques, pour voir des conseillers municipaux et des maires en relation d'amitié avec des contumax qu'ils devraient faire appréhender par leurs gendarmes, pour voir les opérations du scrutin présidées et surveillées par des gens condamnés pour fraude électorale, et les candidats se faisant recommander aux suffrages de leurs concitoyens par des outlaws et des bandits.

Lorsque ce tableau fut tracé l'autre jour à la Chambre par l'orateur qui attaquait l'élection de M. Bartoli, il parut si invraisemblable, que la moitié de l'Assemblée s'écria : « C'est du Mérimée que vous nous lisez là ! Un chapitre du *Columba* ! » Un maire laissant voter deux voleurs, frappés, à sa connaissance, d'une condamnation entraînant la perte des droits civiques, un autre maire recrutant dans sa famille — qu'on le remarque bien — le bureau électoral et le composant de la manière suivante : premier assesseur un individu, condamné le 3 mars 1872, par arrêt de la cour de Bastia, à un mois de prison, pour fraude électorale ; deuxième assesseur un ancien maire, condamné également pour fraude électorale, à trois mois de prison ; troisième assesseur, un citoyen qui a été condamné quatre fois : 1° à six mois de prison pour actes de violence ; 2° à quarante jours de prison pour menaces ; 3° à un mois de prison pour tentative de substitution en matière de recrutement militaire ; 4° à un mois de prison pour fraude électorale. « C'est monstrueux ! C'est inouï ! Invalisons l'élection ! » ont dit cette fois les républicains eux-mêmes, quoique le député qui a été élu dans ces conditions fût un républicain.

On croirait peut-être que le rapporteur, qui se prononçait pour la validation, ou M. Bartoli, qui combattait pour sa propre cause, ont essayé de démentir les allégations de MM. Cazeaux et Jolibois. En aucune façon ; ils ont, au contraire, reconnu que les faits rapportés par leurs adversaires étaient parfaitement exacts. Seulement M. Bartoli a prétendu que, si les partisans de sa candidature n'étaient point irréprochables, ceux de son compétiteur ne valaient pas mieux ; qu'eux aussi avaient eu plus ou moins maille à partir avec la justice, et il a offert de prouver qu'un des plus ardents champions de M. Abbaticci, un ancien maire du nom de Nicolai, « était le père d'un assassin, d'un bandit. »

D'où il faudrait peut-être conclure qu'il est bien difficile, dans ce pays-là, de trouver des gens qui n'aient pas encouru quelque petite condamnation, soit pour coups et blessures, soit pour actes de violence, pour menaces de mort ou autre peccadille du même genre ; si nous n'aimions mieux nous arrêter à une supposition à la fois plus vraisemblable et moins affligeante, c'est qu'en Corse, comme ailleurs, il y a des gens honnêtes et paisibles, mais que, précisément à cause de leur humeur pacifique, ils n'aiment pas prendre une part trop active aux luttes électorales et n'ont, en particulier, aucun goût pour les dangereuses fonctions d'assesseurs et de scrutateurs.

Les brigands, au contraire, et les bandits sont fort jaloux de remplir leurs devoirs de citoyens et témoignent pour les choses politiques un surprenant intérêt. Ainsi, un procès qui vient de se juger à Ajaccio nous montre trois contumax de la pire espèce, dont le moins criminel n'avait pas subi moins de trois con-

damnations à mort, qui sortent audacieusement de leur maquis pour s'en aller « faire une petite tournée électorale » en faveur du prince Napoléon. Ils s'en vont trouver un maire, des conseillers municipaux qui, au lieu de les faire immédiatement arrêter, discutent tranquillement avec eux les diverses candidatures en présence, et finissent par leur promettre de voter pour le candidat qu'ils recommandent.

On ne sait vraiment ce qu'on doit le plus admirer de la déférence que ces représentants de l'autorité, ces magistrats municipaux, témoignent pour des meurtriers, des assassins, ou de l'étrange sollicitude dont ces meurtriers et ces assassins font preuve pour des questions politiques qui devraient leur être parfaitement indifférentes. Dans tout autre pays que la Corse, il importerait peu à un misérable, qui vit en dehors de la société, obligé sans cesse de se cacher ou de fuir, de savoir par qui seront faites ou appliquées les lois en vertu desquelles il sera guillotiné ou pendu. Mais, en Corse, un bandit est un citoyen comme un autre, plus respecté souvent et plus influent que beaucoup d'autres, à qui les conseillers municipaux donnent publiquement des poignées de main, comme nous le voyons dans le procès dont nous venons de parler, et que le maire, quand ils l'honorent de leur visite, fait asseoir poliment à sa table, au lieu d'envoyer quêrir les gendarmes. Il ne faut pas s'étonner, après cela, si le même magistrat, qui vient ainsi de trinquer avec un assassin, ne se fait pas scrupule ensuite de prendre, pour présider une commission électorale, un individu qui a été simplement condamné à quelques semaines de prison pour coups ou pour fraude. Et c'est nous qui avons tort de nous en scandaliser ; tel pays, telles mœurs.

(Moniteur universel).

Chronique religieuse

« O Tirard, ô mon roi, l'univers t'abandonne ! »

Par le plus insigne des guignons, M. Tirard, député du premier arrondissement de Paris, a commencé l'accomplissement du mandat qu'il a reçu de ses électeurs, en déposant un amendement tendant à la suppression des sommes allouées pour l'entretien de l'ambassade de Rome auprès du Saint-Siège.

« Cette proposition, dit la Gazette de France, a eu un échec complet dans tous les journaux de l'Europe. »

Le Temps lui-même qui n'est pas, on le sait, un organe catholique, apprécie fort sévèrement la proposition de M. Tirard :

« Il importe de constater, dit-il, que le monde politique italien du gouvernement récemment tombé ne demandait nullement que la France cessât d'avoir un ambassadeur près du Pape. Il ne faudrait donc pas que M. Tirard et ses amis eussent l'idée que, dans l'état actuel de la question, dans l'état d'apaisement où est cette matière, ils font quelque chose de spécialement désiré par l'Italie. »

Ainsi s'exprime le Temps. Pas un cabinet en Europe ne saurait demander à la France de supprimer son ambassade à Rome auprès du Saint-Siège.

Cette ambassade est et sera malgré tout maintenue par le gouvernement français parce que le Souverain-Pontife est la plus grande autorité morale du monde, et parce que dans un pays catholique, les fidèles doivent, même lorsqu'on lui a enlevé ses états, conserver à la cour de Rome, les mêmes relations et les mêmes honneurs qu'autrefois.

Mais M. Tirard était offusqué et il a fait sa proposition pour plaire, et aux libres-penseurs, et aux persécuteurs de l'Eglise ; il a échoué. Voilà qui est triste, bien triste !

Infortuné M. Tirard !

— Une pétition se signe chez les catholiques pour demander, au nom des droits des familles et de la liberté de conscience, que l'on ne force plus les militaires à se battre en duel, trop souvent pour des niaiseries.

— Mgr Raphaël Popoff, évêque catholique des Bulgares-Unis, vient de mourir encore jeune, usé par les fatigues de l'apostolat.

Henri NADAL.

P. S. Mgr l'évêque de Marseille, délégué par le Souverain-Pontife, a procédé à l'érection en abbaye du couvent bénédictin de Sainte-Magdeleine, à Marseille.

H. N.

Chronique locale et méridionale.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le Jeudi-Saint.

LYCÉE DE CAHORS

EXCELLENCE. — PRIX DU 1^{er} SEMESTRE

8211 Mathématiques élémentaires.
Prix. Viussens, François.
Accessit. Moles, Eloi.

Mathématiques préparatoires.
Prix. Pujade, Camille.
1^{er} Accessit. Souques, Auguste.
2^e — Combarieu, Maurice.

Philosophie.
Prix. Ausset, Daniel.
1^{er} Accessit. Pruniéras, Antoine.
2^e — de Valon, Henri.

Rhétorique.
Prix. Labro, Léon.
1^{er} Accessit. Cantarel, Antonin.
2^e — Peyrissac, Paul.

Seconde.
1^{er} Prix. Aljert, Théophile.
2^e — Nouvelles, Emile.
1^{er} Accessit. Cabanès, Auguste.
2^e — Castagné, Noël.
3^e — Grépon, Paul.

Troisième.
1^{er} Prix. Valat, Paul.
2^e — Rigaldies, Henri.
1^{er} Accessit. Bertrand, Octave.
2^e — Ségol, Harnaise.
3^e — Pascalié, Antony.

Quatrième.
1^{er} Prix. Barbier, Henri.
2^e — Delpech, Léon.
1^{er} Accessit. Roche, Joseph.
2^e — Parvieux, Léon.
3^e — Pélissié, Henri.

Cinquième.
1^{er} Prix. Maratuech, Vincent.
2^e — Rossignol, Georges.
1^{er} Accessit. Gayet, Julien.
2^e — Laur, Charles.

Sixième.
1^{er} Prix. Castagné, Louis.
2^e — Barriéty, Oscar.
1^{er} Accessit. Appert, Louis.
2^e — Talou, Ernest.
3^e — Tinel, Georges.

Septième.
1^{er} Prix. Mogniat, Georges.
2^e — Bramel, Joseph.
1^{er} Accessit. Tinel, Charles.
2^e — Mercié, Michel.
3^e — Appert, Charles.

Huitième.
1^{er} Prix. Arbouys, Albert.
2^e — Bénéch, François.
1^{er} Accessit. Gaston, Jean.
2^e — Bouysson, Armand.

Classe primaire. — Première division.
Prix. Labro, Auguste.
1^{er} Accessit. Laur, Bernard.
2^e — Clavières, Louis.

Deuxième division.
1^{er} Prix. Gaston, Henri.
2^e — Denons, Charles.
1^{er} Accessit. Bénéch, Wilfrid.
2^e — Darquier, Pierre.

Troisième division.
Prix. Bénéch, Ernest.
1^{er} Accessit. Edoux, Pierre.
2^e — Crudy, Augustin.

Quatrième division.
Prix. Manhiabal, Henri.
1^{er} Accessit. Baudel, Ernest.
2^e — Breil, Maurice.

Enseignement spécial. — Troisième année.
Prix. Pélissié Marcel.

Deuxième année.
Prix. Bouloumié, Edouard.
1^{er} Accessit. Galtié, Louis.
2^e — Belloc, Gabriel.

Première année.
1^{er} Prix. Coise, Justin.
2^e — Mouréze, Clément.
1^{er} Accessit. Lafargue, Lucien.
2^e — Paulus, Eugène.
3^e — Cagnac, Eugène.

Année préparatoire.
1^{er} Prix. Magot, André.
2^e — Bris, Louis.
1^{er} Accessit. Mention, Hippolyte.
2^e — Arnaud, Edouard.
3^e — Térines, Henri.

Le censeur des Études,
T. DURAND.

Les hommes de l'armée territoriale, convoqués pour le dimanche 2 avril, ont obéi, en grand nombre, à l'ordre qui leur a été communiqué au moyen des affiches : beaucoup d'omnibus se sont présentés pour se faire inscrire. Quant à ceux qui se sont abstenus de venir

l'appel, on recherche les causes de leur absence. On va faire application des dispositions de l'article 16 de la loi du 18 novembre 1875, à ceux qui ne pourront fournir une excuse valable.

On a dit récemment que, sur la demande du ministre de l'agriculture et du commerce, le général de Cisse avait compris l'école supérieure de Bordeaux au nombre des établissements dont les élèves sont admis aux bénéfices de sursis d'appel. Cette disposition a un caractère général; elle s'appliquera désormais à tous les établissements similaires.

L'hôtel des Monnaies de Paris vient de recommencer à frapper les pièces de 5 fr. D'après la récente convention monétaire, la France, on le sait, peut en frapper pour 75 millions.

Les nombreux amis de M. de Girardin, naguère sous-préfet de Gourdon, apprendront avec peine la nouvelle de la mort de son père M. Victor-Sénémond de Girardin des Deffands, Chevalier de Saint-Louis, ancien Garde-du-Corps de Monsieur, décédé à Nantes, dans sa quatre-vingtième année.

Le conseil de santé des armées, sous la présidence de M. le sénateur Cazalas, vient d'arrêter les instructions à transmettre aux médecins militaires pour la visite des jeunes gens de la classe de 1875 qui vont passer devant le conseil de révision. Ces instructions reproduisent à peu près celles des années précédentes. Une indication nouvelle cependant doit être signalée au sujet du développement de la circonférence thoracique à exiger des jeunes gens pour qu'ils puissent être déclarés aptes au service armé.

D'après l'avis du conseil de santé, la circonférence thoracique, mesurée à la hauteur des mamelons, doit avoir 2 centimètres de plus que la demi-taille sur les sujets dont la taille est au-dessus de 1^m 60; elle doit avoir 3 centimètres de plus que la demi-taille chez les sujets dont la taille est au-dessous de 1^m 60.

Les hommes qui ne présenteront pas ces conditions seront ou ajournés ou classés dans le service auxiliaire ou déclarés impropres au service militaire.

On écrit de Roquefort (Gironde), au *Glaneur de Bazas* :

« Un désastre financier vient de frapper le canton de Roquefort tout entier et est la ruine principalement de la classe ouvrière.

M. Labarchède, notaire à Roquefort (l'empereur de Roquefort, c'est ainsi qu'il aimait à se qualifier lui-même dans ses beaux jours), a levé le pied, en laissant un déficit de plus de 600,000 fr., dont 200,000 fr. seront à peine couverts par la vente de ses propriétés et le prix de l'étude, lequel a été distribué le 25 mars dernier, par contribution entre les créanciers les plus avisés qui avaient fait pratiquer des saisies-arrêt pour 187,000 fr., ou ceux qui avaient le même jour présenté leurs titres entre les mains du nouveau titulaire, M. Millet. Ils ont obtenu 11 p. 100.

Dimanche a eu lieu, à Toulouse, la distribution des médailles aux lauréats du concours de l'Académie de législation, à l'occasion de la fête de Cojas. Le grand prix a été remporté par M. Mabire, de Caen. Les quatre autres lauréats sont de Paris, Aix, Caen et Poitiers.

A l'occasion du Concours régional qui doit avoir lieu à Carcassonne, du 29 avril au 8 mai prochain, la Société centrale d'Agriculture du département de l'Aude, a institué un concours spécial pour des projets de construction de caves vinaires.

Une médaille d'or offerte par la Société centrale des Agriculteurs de France, et un prix en argent de deux cents francs, seront accordés à l'auteur du meilleur projet de construction, distribution intérieure et installation de cave pour une grande exploitation viticole.

Une ou plusieurs médailles d'argent et des mentions honorables pourront être décernées aux autres projets qui auront paru mériter une distinction spéciale.

Les projets primés resteront la propriété de la Société d'agriculture.

L'auteur à qui la médaille d'or aura été décernée devra fournir un double de son projet qui sera transmis à la Société centrale des Agriculteurs de France.

Les projets présentés pourront n'être que la reproduction d'une construction déjà exécutée.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* annonce que divers individus que l'on suppose devoir appartenir à quelques comités occultes de l'Internationale, parcourent en ce moment les localités les plus peuplées des départements du Midi, pour chercher à y susciter des grèves parmi les ouvriers.

Un cas de léthargie. — On écrit de Cette, au *Messenger du Midi*, 30 mars :

Je ne puis laisser passer sans vous le signaler, un cas de léthargie qui vient de se produire dans notre ville. Il s'agit d'un jeune enfant malade déjà depuis quelque temps, et chez lequel tous les signes extérieurs de la vie ont disparu tout à coup. Cet état, se prolongeant, a pu présenter aux parents affligés tous les caractères de la véritable mort. Ils ont fait alors à l'état civil déclaration du décès. Heureusement, la présence du médecin chargé de le constater est venu les désabuser. Il a reconnu que le corps ne présentait nullement la rigidité cadavérique, mais qu'il y avait suspension de vie, par suite de léthargie. Sur sa recommandation expresse, il a été sursis au délai légal de l'inhumation. Cette sage prudence a eu le meilleur résultat, et au bout de quarante huit heures, ce jeune enfant revenait à la vie. Aujourd'hui même il est complètement rétabli.

Mardi dernier, 4 avril, jour de foire à Alban, entre trois et quatre heures, deux individus, paraissant jeunes et capables de travailler, sont arrivés au Truel, commune de Curvalle, disant sans en donner la moindre preuve, qu'ils avaient tout perdu dans un récent incendie. Après avoir parcouru le village de porte en porte pour implorer la charité publique, ils ont fait lentement le tour extérieur de l'église, ayant l'air d'en examiner les ouvertures, comme ils l'avaient déjà fait pour plusieurs maisons. Cette curiosité, jointe à la contradiction flagrante de leurs paroles, a justement excité les soupçons de la population, et la brigade d'Alban, avertie pendant la nuit, est arrivée au Truel mercredi matin et a procédé à l'arrestation de ces deux vagabond, dont les papiers constatent qu'ils sont du Lot.

Marché aux bestiaux de La Villette.

Paris, 40 avril 1876.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	1.559	830	1.44 à 1.84
Vaches.	820	519	1.24 à 1.66
Taureaux.	165	107	1.14 à 1.50
Veaux.	885	680	1.50 à 2.30
Moutons.	13.634	11.979	1.70 à 2.05
Porcs.	2.641	1.984	1.36 à 1.74

Dernières nouvelles

Paris, le 11 avril matin.

Voici la composition des bureaux du Sénat : 1^{er} bureau, président, Wallon ; secrétaire, de Colombet ; 2^e bureau, Kolb Bernard et Champagny ; 3^e bureau, Calmon et Foucher de Careil ; 4^e bureau, Bondy et d'Andiau ; 5^e bureau, Dubois-Fresnay et Mazeau ; 6^e bureau, La Roncière et Lareinty ; 7^e bureau, Malleville et Malens ; 8^e bureau, Balbie et Bastard ; 9^e bureau, Crémieux et Lacave-Laplagne.

La droite l'emporte dans cinq bureaux, la gauche dans quatre.

L'élection de M. Lachambre a été validée hier par la Chambre des Députés à une faible majorité.

L'empereur d'Allemagne a renoncé au voyage qu'il devait faire à Bade pour rencontrer la reine d'Angleterre.

Les nouvelles de la santé du doyen des souverains européens sont, en effet, mauvaises. Les médecins commencent à être très-inquiets de symptômes qu'ils avaient dès longtemps prévus,

et qui se produisent avec une netteté frappante.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 11 avril.

Au scrutin qui a eu lieu dimanche, dans le 13^e arrondissement, M. Cantagrel a obtenu 3,800 voix ; M. Habay, 1,770 ; M. Martin, 1,498 ; M. Perron, 995 ; M. Pernollet, 705. Il y a ballottage.

A Saint-Denis, M. Camille Sée a obtenu 5,368 voix ; M. Bonnet-Duverdier, 3,027 ; M. Courvoisier, 2,112 ; M. le général de Wimpffen, 1,717. Il y a aussi ballottage.

Bourse de Paris

Paris, 11 avril 1876.

Rente 3 p. %	66.65
— 4 1/2 p. %	96.50
— 5 p. %	105.40

Variétés

LE VERRE TREMPÉ.

Fin.

On a fait observer tout d'abord que la production du verre trempé ne s'appliquait pas à tous les objets usuels, mais seulement aux pièces d'un seul morceau, telles que verres à vitre de petite dimension, soucoupes, bobèches, verres de montre, verres de lampe, etc., et cela par la raison que, pour tremper le verre, il faut le chauffer préalablement au rouge et qu'un grand nombre de pièces ne résisteraient pas à l'action de cette opération préliminaire. Toutes les pièces de grande dimension, toutes celles où il y a eu des soudures ne sauraient, en effet, être chauffées sans se briser, et sont, par cela même impropres à être trempées. M. de la Bastie est cependant parvenu à tremper des gobelets de verre et à apporter à la nouvelle fabrication des perfectionnements récents, comme nous allons le voir un peu plus loin.

On a dit encore que le verre trempé n'est pas incassable, que, s'il résiste aux actions mécaniques et calorifiques à un degré remarquable, il se casse cependant quelquefois, et que quand il se brise, ce qui peut se présenter par l'usage, sa rupture offre plus d'inconvénients que celle du verre ordinaire : il ne se fragmente pas seulement en quelques morceaux, mais il vole en éclats, en projetant un très grand nombre de petits morceaux divisés.

Son origine, analogue à celle de larme batavique, apparaît très visiblement. Il est certain que la résistance du verre trempé n'est pas absolument régulière ; il arrive quelquefois que sa rupture puisse être déterminée assez facilement. Nous avons observé que si des bobèches de verre trempé, par exemple, pouvaient être jetées sur le parquet, de deux ou trois mètres de hauteur, sans se briser quand elles y rebondissent, ce qui a lieu, bâtons-nous de le dire, dans la majorité des cas, elles se cassent quelquefois d'une très faible hauteur quand elles n'y rebondissent pas et qu'elles tombent bien à plat. Dans ce cas, la chambre où l'on a fait l'expérience est entièrement saupoudrée d'innombrables parcelles de verre qu'il est très difficile de recueillir. Des faits analogues s'appliquent aux verres de lampes. Si la plupart d'entre eux résistent au feu d'une façon étonnante, il en est d'autres qui se brisent subitement, exceptionnellement, il est vrai, mais qui n'en projettent pas moins, quand le fait se présente, de petits éclats à grande distance.

Nous ferons observer que la découverte du verre trempé est toute récente. Si par la netteté de ses caractères elle se rattache déjà à des applications immédiates et certaines, malgré quelques inconvénients, il est certain que l'avenir lui réserve d'importants perfectionnements qui lui assureront des développements et des usages beaucoup plus considérables.

D'ailleurs, comme nous l'avons indiqué précédemment, les perfectionnements ne se sont pas fait attendre. Une des objections les plus sérieuses qu'on avait pu faire à l'emploi du verre trempé, était l'impossibilité de le tailler et de le couper au diamant. Mais M. de la Bastie, d'après ce qui nous est affirmé, est par-

venu à résoudre ce difficile problème de la taille du verre trempé. On est arrivé aussi à le graver à l'acide ou à la meule. Une compagnie industrielle a fait l'acquisition d'une grande cristallerie aux environs de Paris pour l'exploitation du verre trempé, d'après les nouveaux procédés, où les progrès sont remarquables et importants. On trempe, en effet, aujourd'hui, le verre, directement après sa confection, sans qu'il soit nécessaire de le recuire. Or, la recuite du verre se traduit par une perte de 25 pour 100 des produits fabriqués, perte considérable, comme on le voit, et qui va pouvoir se trouver évitée. Ajoutons que l'on est parvenu à confectionner des boules pleines de verre trempé de 9 centimètres de diamètre, et qui sont élastiques à un tel point, qu'elles rebondissent sans se casser sur le pavé, où l'on peut les jeter du cinquième étage. On voit par ces faits nouveaux que si le verre trempé ne s'applique pas encore à la confection de tous les objets, il n'en présente pas moins une importance capitale qui lui assure des débouchés immenses. D'ailleurs, on commence à tremper des gobelets de verre, ce qu'on n'avait pu faire jusqu'ici, et il ne faudra plus qu'un effort pour passer de là à toutes les pièces de verre de la fabrication courante.

(La République française).

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

Quatre-vingt-Treize, le grand roman de Victor Hugo, obtient dans l'édition populaire illustrée à dix centimes l'immense succès que nous avions prévu. Ce succès égale déjà celui des *Misérables* et dépasse celui de *L'Année terrible*.

La seconde série à 50 centimes de *Quatre-vingt-Treize* vient de paraître. Elle ne contient pas moins de quatorze dessins, parmi lesquels il faut citer et admirer : Lantenac condamnant à mort le canonier, le tragique tête à tête de la barque, la corvette royaliste sombrant, l'éveil des Minquiers, la plage du Mont-Saint-Michel, la rencontre des deux mendiants ; toutes scènes superbes et saisissantes dans le roman, et que les dessins traduisent aux yeux avec une puissance et un éclat extraordinaires.

Il vient de paraître en l'imprimerie Jouaust, et sous ce double titre : *L'Exposition illustrée de Philadelphie — The Philadelphia Exhibition illustrated*, — une revue bi mensuelle, publiée en français et en anglais dans le format des grands journaux illustrés. Nous engageons nos lecteurs à demander, par carte postale, le premier numéro de cette intéressante et curieuse publication, mise en vente non-seulement à Paris, mais encore à Londres, Bruxelles, Genève et Philadelphie.

Les hirondelles, ces poétiques messagères du printemps, ont depuis longtemps quitté notre sol hospitalier, à la recherche des beaux jours qui nous fuient. Adieu, parties champêtres, ravissements de l'âme et des yeux ; adieu, promenades solitaires au bord du lac bleu ; nous sommes en hiver !

Les longues soirées ont recommencé ; c'est donc le moment de faire de la musique et d'interpréter le mélodieux répertoire de Jules Klein : *Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Parle de Velours, Lèvres de Feu, Cuir de Russie, Pazza d'Amore*, valse, la ravissante mazurka *Radis Roses ? Jules Klein-Quadrilles, France Adorée !* marche, à moins que nos aimables lectrices ne préfèrent chanter la mélodie inspirée « Rayons Perdus » ou « Soupir et Baiser », de notre éminent compositeur.

Le succès sans précédent de Jules Klein s'explique facilement : chez lui, la mélodie et l'harmonie s'appuient l'une sur l'autre, sœurs aimantes et inséparables, et de plus, ses valse, mazurkas, polkas, marches ou valse chantées, si gracieuses et si originales, peuvent être exécutées comme morceaux de danse ou de salon, et ne dépassent jamais la force moyenne.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 4 fr. 70 c. pour *Mémoires* ; 2 fr. pour le *Quadrille*) à COLOMBIER, Editeur du Chef-d'œuvre de R. de Villac : *Catimini*, valse de Salon, Rue Vivienne, 6, à Paris.

Deux éditions successives de *Madame Caverlet*, d'Emile Augier, ont été épuisées en quelques jours. La troisième édition, dans le format gr. in-18, vient de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy et à la Librairie nouvelle. — (Prix 2 francs. Envoi franco.)

En vente chez Calmann Lévy (ancienne maison Michel Lévy frères) et à la librairie nouvelle : le *Poème de la Jeunesse 1865-1875*, par Félix Frank. Un beau vol. gr. in-18 : 3 fr. 50 (Envoi franco.)

Dans le numéro que l'*Univers illustré* publie cette semaine nous remarquons trois curieux dessins, représentant : l'entrée du public à la Chambre des Députés, la salle d'attente pour les personnes qui ont besoin d'entretenir nos honorables représentants, puis la buvette où ces derniers vont reprendre des forces après leurs tournois oratoires. Plus loin, nous voyons une grande planche sportive intitulée : « un steeple-chase, le saut d'une rivière. » Mentionnons également : la *Petite Suédoise*, par M. Hugo Salmson, charmant tableau du dernier Salon ; le grand canon Krupp pour la défense des côtes ; trois planches consacrées au voyage du prince de Galles aux Indes. — Rébus, problème d'échecs.

On voit combien ces gravures sont intéressantes et variées. Quant à la partie littéraire, elle est à la hauteur de la partie artistique, et, par sa scrupuleuse moralité, elle fait de l'*Univers illustré* le véritable journal de la famille.

Nous rappellerons qu'en ce moment l'*Univers illustré* offre à ses abonnés une prime entièrement gratuite consistant en volumes choisis des œuvres des plus célèbres écrivains.

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montfauud qui vient de faire paraître son livre si curieux : *Les Voyages aux états et empire de la lune et Voyages aux états et empire du soleil*, de Cyrano de Bergerac, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps : « l'Art moderne. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4° colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites,

hors texte ; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les livraisons parues :

La Naissance d'Aphrodite, de Bonnegrâce, exécutée par Monnin. — *Danaë*, de Charbonnel, par lui-même. — *L. Ru du moulin*, de Tanguy, par lui-même. — *Chloé*, de Jules Lefebvre, par Monnin. — *Les Grigoux*, de Charbonnel, par lui-même. — *L'Amateur des tableaux*, de Leyendeker, par Cattelain. — *Erasmus*, d'Holbein, par H. Lefort. — *Réverie*, de Laforestier, par A. Masson. — *Sous bois, près Provins*, de Guérard, par lui-même. — *La Poésie à l'hôpital*, de Monnier, par lui-même. — *Une bonne Femme*, de Flameng, par Lufas. — *Environs de Caen*, d'Hervier, par lui-même, etc., etc.

Les articles sont signés : Jules Claretie, bibliophile Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montfauud, Armand Silvestre, etc.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés : *les Musiciens de la noce*, de Charbonnel ; *la Basse-cour*, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux : 49, Chaussée-d'Antin, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonné le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégance simple et remfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position ; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illus.*

trée, c'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Les six premières livraisons du deuxième volume de *l'histoire de France illustrée* de Michelet vient de paraître chez l'éditeur Lacroix, 13 faubourg Montmartre. Elles comprennent le tableau de la France, le 1^{er} mouvement de la langue française le serment dicté par Charles le Chauve à son frère au traité de 843.

C'est dans le demi-siècle suivant que les diverses parties de la France, jusque là confondues dans une obscure et vague unité, se caractérisent chacune par une dynastie féodale. Les populations si longtemps flottantes se sont enfin fixées et assises.

Cette première partie du second volume se complète par *l'alliance des Français avec le pape, les conquêtes des deux Siciles et de l'Angleterre, la première croisade.*

Cette histoire dont l'intérêt grandit avec chaque livraison trouve sa place dans toutes les bibliothèques et l'on ne saurait trop la recommander.

Nous citerons entr'autres gravures de ces livraisons les tableaux pittoresques de la France : *l'aspect changeant des champs, les plaines grasses et fertiles de Normandie. Puis une apparition fantastique des gnomes, lutins au milieu des pierres druidiques, enfin, Pierre l'Ermite, marchant à la tête de la première croisade.*

On souscrit, chez Girma, libraire.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empres-

sement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les *Œuvres* des principaux compositeurs modernes, l'autre les *Œuvres* anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative a su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement : de piano, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 3 fr.*

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

HERNIES, GOUTTE, HÉMORROÏDES, MALADIES DE LA VESSIE. En écrivant à Dompierre-Saintes. (Voir aux annonces.)

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. Pharmacie 25, r. Grammont, Paris. — B^{te} 2,50. Poste 2,75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

ACHETEZ vos MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez A. ROBERT, Fab^{ric} Économique réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ements} gratuits et francs.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Laytout.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les *Modes Parisiennes* sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux *Modes Parisiennes* de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT	DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ;	1 ^o Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition ;
2 ^o Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois la double pl. de Patrons ;
	3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.
1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50	1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.

id. pour les Départements. fr.

LA PRÉVOYANCE MILITAIRE

Capital social : DEUX MILLIONS de francs

1, rue de la Grange-Batelière, PARIS

La *Prévoyance militaire* a pour objet d'assurer un capital à tout militaire ou marin blessé dont la blessure motive une pension ou une gratification de l'Etat. — Moyennant une prime unique, payable soit en une seule fois, soit en cinq paiements annuels de 10 fr. à 200 fr., elle assure une somme de 1,500 à 30,000 fr.

S'adresser à M. Ségol, Directeur à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les **Perles d'essence de térébenthine** du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer ; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins tous spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING
A LA
PEPSINE ET A LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
contre les
DIGESTIONS DIFFICILES
OU INCOMPLÈTES,
MAUX D'ESTOMAC,
DYSPEPSIES, GASTRALGIES,
PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,
AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION,
CONVALESCENCES LENTES,
VOMISSEMENTS...
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

C. DILLET, éditeur, rue de Sévres, 15, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel

in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale

in-8° (édition épuisée).

Pour paraître prochainement :

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8°. — Prix : 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANGON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, etc.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

Hernies, Goutte, Hémorroïdes, Maladies de la Vessie

En écrivant à Dompierre-Saintes (Charente-Inférieure), à M. le Dr PAQUIER de la faculté de Paris, on reçoit gratis et franco une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces maladies. (affranchir.)

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 fr. et 4 fr. **RHUMES** CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS DE POITRINE guéris par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.